

Délibération n° :  
2026-1

Nombre de Conseillers : 15      En exercice : 15  
Présents ou représentés : 14      Absents : 1  
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALPERWICK (Pas-de-Calais), élu en date du 15 mars 2026, après convocation légale et par affichage en date du seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique, dans l'enceinte de la salle communale, 2 rue du Noir Cornet, sous la présidence de Monsieur Guy ANDOUCHE, aîné des conseillers, puis Monsieur Michel MARTINOT, élu Maire de Salperwick lors du présent Conseil Municipal.

**Membres présents :**

Monsieur Michel MARTINOT, Madame Nathalie PERARD, Monsieur David DECOVEMACKER, Madame Caroline MINEBOIS, Monsieur Didier VINCENT, Madame Cassandra DELEGLISE, Monsieur Olivier BONIFACE, Madame Mélanie DECREUS, Monsieur Pascal MESMACQUE, Madame Valérie DUCROCQ, Monsieur Guy ANDOUCHE, Madame Christèle LAURENCE, Monsieur Jean-François de GUILLEBON, Madame Alexandra WAROT.

**Membres absents excusés :**

Monsieur Olivier PICQUENDAR donnant pouvoir à Madame Alexandra WAROT par procuration du 21 mars 2026

Suivant l'article L.2122-8 du C.G.C.T, le Conseil Municipal de ce jour est présidé par Monsieur Guy ANDOUCHE, conseiller municipal élu le 15 mars 2026, et membre le plus âgé du nouveau conseil municipal.

Conformément à l'Art. L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a nommé à l'unanimité des membres présents, Madame Caroline MINEBOIS secrétaire de séance.

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil :

Michel MARTINOT	Nathalie BERTIN ép PERARD	David DECOVEMACKER
Caroline MINEBOIS	Didier VINCENT	Cassandra DELEGLISE
Olivier BONIFACE	Mélanie DECREUS	Pascal MESMACQUE
Valérie DUCROCQ	Guy ANDOUCHE	Christèle LEFEBVRE ép LAURENCE
Jean-François de GUILLEBON	Alexandra WAROT ép DUMOULIN	

Il a dénombré 14 conseillers présents et un représenté, installés dans leurs fonctions.

Le Maire  
Michel MARTINOT

PV d'élection annexé à la présente délibération  
Délibération affichée en mairie à compter du : 23 mars 2026 et jusqu'au 22 avril 2026  
Transmission en Sous-Préfecture du Saint-Omer le : 23 mars 2026

Délibération n° :  
2026-2

Nombre de Conseillers : **15**      En exercice : **15**  
Présents ou représentés : **14**      Absents : **1**  
Nombre de votants : **15**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALPERWICK (Pas-de-Calais), élu en date du 15 mars 2026, après convocation légale et par affichage en date du seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique, dans l'enceinte de la salle communale, 2 rue du Noir Cornet, sous la présidence de Monsieur Guy ANDOUCHE, aîné des conseillers, puis Monsieur Michel MARTINOT, élu Maire de Salperwick lors du présent Conseil Municipal.

**Membres présents :**

Monsieur Michel MARTINOT, Madame Nathalie PERARD, Monsieur David DECOVEMACKER, Madame Caroline MINEBOIS, Monsieur Didier VINCENT, Madame Cassandra DELEGLISE, Monsieur Olivier BONIFACE, Madame Mélanie DECREUS, Monsieur Pascal MESMACQUE, Madame Valérie DUCROCQ, Monsieur Guy ANDOUCHE, Madame Christèle LAURENCE, Monsieur Jean-François de GUILLEBON, Madame Alexandra WAROT.

**Membres absents excusés :**

Monsieur Olivier PICQUENDAR donnant pouvoir à Madame Alexandra WAROT par procuration du 21 mars 2026

Conformément à l'Art. L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a nommé à l'unanimité des membres présents, Madame Caroline MINEBOIS secrétaire de séance.

**ÉLECTION DU MAIRE**

Suivant l'article L.2122-8 du C.G.C.T, le Conseil Municipal de ce jour est présidé par Monsieur Guy ANDOUCHE, conseiller municipal élu le 15 mars 2026, et membre le plus âgé du nouveau conseil municipal.

Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du C.G.C.T, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les conseillers municipaux désignés assesseurs sont :

Madame Cassandra DELEGLISE et Monsieur Olivier BONIFACE

Résultats du 1<sup>er</sup> scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	15
f. Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel MARTINOT	15	QUNZE

Proclamation :

Monsieur Michel MARTINOT est proclamé Maire de la commune de Salperwick et a été immédiatement installé.

Le Maire  
Michel MARTINOT

PV d'élection annexé à la présente délibération

Délibération affichée en mairie à compter du : 23 mars 2026 et jusqu'au 22 avril 2026

Transmission en Sous-Préfecture du Saint-Omer le : 23 mars 2026

Délibération n° :  
2026-3

Nombre de Conseillers : **15**      En exercice : **15**  
Présents ou représentés : **14**      Absents : **1**  
Nombre de votants : **15**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALPERWICK (Pas-de-Calais), élu en date du 15 mars 2026, après convocation légale et par affichage en date du seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique, dans l'enceinte de la salle communale, 2 rue du Noir Cornet, sous la présidence de Monsieur Guy ANDOUCHE, aîné des conseillers, puis Monsieur Michel MARTINOT, élu Maire de Salperwick lors du présent Conseil Municipal.

**Membres présents :**

Monsieur Michel MARTINOT, Madame Nathalie PERARD, Monsieur David DECOVEMACKER, Madame Caroline MINEBOIS, Monsieur Didier VINCENT, Madame Cassandra DELEGLISE, Monsieur Olivier BONIFACE, Madame Mélanie DECREUS, Monsieur Pascal MESMACQUE, Madame Valère DUCROCQ, Monsieur Guy ANDOUCHE, Madame Christèle LAURENCE, Monsieur Jean-François de GUILLEBON, Madame Alexandra WAROT.

**Membres absents excusés :**

Monsieur Olivier PICQUENDAR donnant pouvoir à Madame Alexandra WAROT par procuration du 21 mars 2026

Conformément à l'Art. L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a nommé à l'unanimité des membres présents, Madame Caroline MINEBOIS secrétaire de séance.

**FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT AU MAIRE**

Rapporteur(s) : Monsieur Michel MARTINOT.

Contexte :

Le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à la détermination du nombre d'adjoint et à leur élection. Il a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du C.G.C.T., la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, jusqu'à ce jour, de 2 adjoints. Il est proposé au conseil municipal de fixer à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

Décision :

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après discussion, À L'UNANIMITÉ DES 15 VOIX EXPRIMÉES PAR LES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **FIXE** le changement du nombre d'adjoints au maire à 3 (trois) pour la commune de Salperwick.

Le Maire  
Michel MARTINOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du 22 mars 2026  
Délibération affichée en mairie à compter du : 23 mars 2026 au 22 avril 2026  
Transmission en Sous-Préfecture du Saint-Omer le : 23 mars 2026

Délibération n° :  
2026-4

Nombre de Conseillers : **15**      En exercice : **15**  
Présents ou représentés : **14**      Absents : **1**  
Nombre de votants : **15**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALPERWICK (Pas-de-Calais), élu en date du 15 mars 2026, après convocation légale et par affichage en date du seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique, dans l'enceinte de la salle communale, 2 rue du Noir Cornet, sous la présidence de Monsieur Guy ANDOUCHE, aîné des conseillers, puis Monsieur Michel MARTINOT, élu Maire de Salperwick lors du présent Conseil Municipal.

**Membres présents :**

Monsieur Michel MARTINOT, Madame Nathalie PERARD, Monsieur David DECOVEMACKER, Madame Caroline MINEBOIS, Monsieur Didier VINCENT, Madame Cassandra DELEGLISE, Monsieur Olivier BONIFACE, Madame Mélanie DECREUS, Monsieur Pascal MESMACQUE, Madame Valérie DUCROCQ, Monsieur Guy ANDOUCHE, Madame Christèle LAURENCE, Monsieur Jean-François de GUILLEBON, Madame Alexandra WAROT.

**Membres absents excusés :**

Monsieur Olivier PICQUENDAR donnant pouvoir à Madame Alexandra WAROT par procuration du 21 mars 2026

Conformément à l'Art. L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a nommé à l'unanimité des membres présents, Madame Caroline MINEBOIS secrétaire de séance.

**ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

*Contexte :*

Il est dressé le tableau du conseil municipal, lu à l'assemblée délibérante et signé par le maire.

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS LISTE 1
David DECOVEMACKER
Nathalie PERARD
Didier VINCENT

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné pour l'élection du maire.

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	<b>15</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	<b>0</b>
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	<b>15</b>
f. Majorité absolue	<b>8</b>

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mr DECOVEMACKER / Mme PERARD / Mr VINCENT	15	QUINZE

Sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur David DECOVEMACKER.

Le Maire  
Michel MARTINOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du 22 mars 2026  
Délibération affichée en mairie à compter du : 23 mars 2026 au 22 avril 2026  
Transmission en Sous-Préfecture du Saint-Omer le : 23 mars 2026

Délibération n° :  
2026-5

Nombre de Conseillers : 15      En exercice : 15  
Présents ou représentés : 14      Absents : 1  
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALPERWICK (Pas-de-Calais), élu en date du 15 mars 2026, après convocation légale et par affichage en date du seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique, dans l'enceinte de la salle communale, 2 rue du Noir Cornet, sous la présidence de Monsieur Guy ANDOUCHE, aîné des conseillers, puis Monsieur Michel MARTINOT, élu Maire de Salperwick lors du présent Conseil Municipal.

**Membres présents :**

Monsieur Michel MARTINOT, Madame Nathalie PERARD, Monsieur David DECOVEMACKER, Madame Caroline MINEBOIS, Monsieur Didier VINCENT, Madame Cassandra DELEGLISE, Monsieur Olivier BONIFACE, Madame Mélanie DECREUS, Monsieur Pascal MESMACQUE, Madame Valérie DUCROCQ, Monsieur Guy ANDOUCHE, Madame Christèle LAURENCE, Monsieur Jean-François de GUILLEBON, Madame Alexandra WAROT.

**Membres absents excusés :**

Monsieur Olivier PICQUENDAR donnant pouvoir à Madame Alexandra WAROT par procuration du 21 mars 2026

Conformément à l'Art. L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a nommé à l'unanimité des membres présents, Madame Caroline MINEBOIS secrétaire de séance.

**DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Contexte :*

Les articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT considèrent que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal, pour la durée de son mandat, de certaines attributions afin de prendre un certain nombre de décisions, ce qui facilite la bonne administration communale.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir déléguer au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs :

- 1° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 2° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans tous les cas ;
- 3° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4° De réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 40 000 € ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 8° D'intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, dans tous les cas, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure.

*Décision :*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES 15 VOIX EXPRIMÉES PAR LES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **CONSENT** les délégations de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Le Maire  
Michel MARTINOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du 22 mars 2026  
Délibération affichée en mairie à compter du : 23 mars 2026 au 22 avril 2026  
Transmission en Sous-Préfecture du Saint-Omer le : 23 mars 2026

Délibération n° :  
2026-6

Nombre de Conseillers : **15**      En exercice : **15**  
Présents ou représentés : **14**      Absents : **1**  
Nombre de votants : **15**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALPERWICK (Pas-de-Calais), élu en date du 15 mars 2026, après convocation légale et par affichage en date du seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique, dans l'enceinte de la salle communale, 2 rue du Noir Cornet, sous la présidence de Monsieur Guy ANDOUCHE, aîné des conseillers, puis Monsieur Michel MARTINOT, élu Maire de Salperwick lors du présent Conseil Municipal.

**Membres présents :**

Monsieur Michel MARTINOT, Madame Nathalie PERARD, Monsieur David DECOVEMACKER, Madame Caroline MINEBOIS, Monsieur Didier VINCENT, Madame Cassandra DELEGLISE, Monsieur Olivier BONIFACE, Madame Mélanie DECREUS, Monsieur Pascal MESMACQUE, Madame Valérie DUCROCQ, Monsieur Guy ANDOUCHE, Madame Christèle LAURENCE, Monsieur Jean-François de GUILLEBON, Madame Alexandra WAROT.

**Membres absents excusés :**

Monsieur Olivier PICQUENDAR donnant pouvoir à Madame Alexandra WAROT par procuration du 21 mars 2026

Conformément à l'Art. L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a nommé à l'unanimité des membres présents, Madame Caroline MINEBOIS secrétaire de séance.

**DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE ET DE SES SUPPLÉANTS POUR  
LES COMPARUTIONS JUDICIAIRES**

*Contexte :*

Conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT le maire de la commune a reçu ce jour par la délibération 2026-05 la délégation du conseil municipal, pour la durée de son mandat, de certaines attributions afin de prendre un certain nombre de décisions, ce qui facilite la bonne administration communale.

L'une de ces attributions précise que le maire est autorisé à « tenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, dans tous les cas, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure. »

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir désigner le représentant de la commune lors des comparutions devant des juridictions et de désigner un ou deux suppléants en cas d'indisponibilité du représentant.

Monsieur le maire se propose de représenter la commune et de désigner le premier adjoint au maire en suppléant et le troisième adjoint au maire en cas d'indisponibilité des deux premières personnes.

*Décision :*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ DES 15 VOIX EXPRIMÉES PAR LES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **DÉSIGNE** Monsieur Michel MARTINOT, Maire de Salperwick, représentant de la commune en cas de comparutions devant des juridictions ;
- **PRÉCISE** qu'en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> suppléant désigné est le premier adjoint au maire, Monsieur David DECOVEMACKER, et le second suppléant désigné est le troisième adjoint au maire, Monsieur Didier VINCENT.

Le Maire  
Michel MARTINOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du 22 mars 2026  
Délibération affichée en mairie à compter du : 23 mars 2026 au 22 avril 2026  
Transmission en Sous-Préfecture du Saint-Omer le : 23 mars 2026

**DÉPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS**

**COMMUNE DE  
SALPERWICK**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du dimanche 22 mars 2026**